

## Délibération du Conseil municipal n° 028/2024

Le cinq avril deux-mille-vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le vingt-neuf mars deux-mille-vingt-quatre.

Présents : Gérard Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Renée-Claire Mancret, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Didier Bouvard, Gilles Duvert, Marie-Paule Balicco, Isabelle Gloux, Françoise Berthoud, Frédéric Jarry, Brigitte Dulong, Laurent Robert, Jacqueline Baret.

Pouvoirs : Peggy Briand à Gilles Duvert, Jean-Marc Abramowitch à Hubert Jeanson, Arnaud Callec à Cécile Conry, Gabriel Gandini à Jean-Charles Congard, Florence Boullen à Brigitte Dulong, Juliette Blanchet à Michel Deridder.

Absents : Beate Bersch, Frédéric Cuchet, Mathieu Kuntz.

### Budget communal – Reprise définitive des résultats de l'exercice 2023 et affectation au budget primitif 2024

Didier Bouvard, Vice-Président de la commission finances, informe les membres du Conseil municipal que lors de la réunion du Conseil municipal du 16 février 2024, seul le budget principal de la commune a été adopté avec une reprise anticipée des résultats 2023.

Or, le principe d'unité budgétaire impose que le budget principal et ses budgets annexes soient votés lors d'une seule et même séance par l'assemblée délibérante.

Sur avis des services Préfectoraux,

Considérant l'obligation de mettre en conformité les votes du budget communal et de son budget annexe « production d'énergie », et donc la nécessité de retirer la délibération n°001/2024 du 16 février 2024, portant reprise anticipée du résultat 2023 et affectation au budget 2024,

Considérant que les comptes administratifs et comptes de gestions sont votés ce jour,

Considérant qu'après l'adoption du compte de gestion et du compte administratif, le Conseil municipal doit se prononcer sur les résultats définitifs de l'exercice précédent et décider de leur affectation au budget de l'année en cours.

Didier Bouvard expose aux membres du Conseil municipal :

Après vote des comptes de gestion et administratif de l'exercice 2023 de la commune, les résultats suivants sont dégagés :

- excédent de fonctionnement fin 2023 = 1 186 054,61 euros
- déficit d'investissement fin 2023 = 1 189 261,88 euros

Didier Bouvard propose aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la reprise définitive des résultats 2023 et sur leur affectation au budget primitif 2024, selon les modalités suivantes :

	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	11 317 974,98	+ 1 186 054,61
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2023)	+ 2 114 459,08	+ 2 114 459,08
	Résultat à affecter EXCEDENT		+3 300 513, 69

Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	2 484 840,39	1 295 578,51	- 1 189 261,68
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2023)		+ 874 039,61	+ 874 039,61
	Solde global d'exécution DEFICIT			-315222,27
	Restes à réaliser au 31 décembre 2023	921 231,67	954 649,80	33 418,31
	Besoin de financement à couvrir			- 281 804,14

Il propose de valider les résultats définitifs constatés fin 2023 et de les affecter au budget primitif 2024 :

- au compte 002 (RF) résultat de fonctionnement reporté = 3 018 709,55 € solde disponible en fonctionnement après couverture du besoin de financement en investissement ,
- au compte 001 (DI) résultat d'investissement reporté = 315 222,27 € déficit d'investissement de l'exercice 2023,

et de couvrir le besoin de financement par une inscription :

- au compte 1068 (RI) excédent de fonctionnement capitalisé = 281 804,14 €

Didier Bouvard précise que ces résultats et leur affectation ont été présentés aux membres de la commission finances réunis le 27 mars 2024.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- le retrait de la délibération n°001/2024 du 16 février 2024, portant reprise anticipée du résultat 2023 et affectation au budget 2024,
- la reprise des résultats définitifs de l'exercice 2023 et leur affectation définitive au budget primitif 2024 selon les dispositions détaillées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le cinq avril deux-mille-vingt-quatre et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 19, absents : 3, votants : 25 (6 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission en Préfecture et de sa publication le : 11/04/2024

Le Maire, Gérald Giraud



## Annexe : Délibération du Conseil municipal n° 028/2024

## Budget communal – Reprise définitive des résultats de l'exercice 2023 et affectation au budget primitif 2024

Mairie de Saint Martin d'Uriage

2023

le 05/04/2024

## BUDGET COMMUNAL

## Résultats définitifs 2023 et affectation Budget COMMUNAL 2024

## section de fonctionnement

dépenses	10 131 920,37	a
recettes	11 317 974,98	b
excdt//déficit de fonctionnement 2023	1 186 054,61	c = b-a

résultat comptable cumulé au 31/12/2023

résultat de fonctionnement reporté cpte 002 RF (+)	2 114 459,08	d
excdt//déficit de fonctionnement 2023	1 186 054,61	c
excédent+/déficit - de gestion 2023	3 300 513,69	e = d+c

## section d'investissement

Restes à réaliser en dépenses	921 231,67	l	Delta / RAR 33 418,13
Restes à réaliser en recettes	954 649,80	m	

dépenses	2 484 840,39	f
recettes	1 295 578,51	g
Excédent // déficit d'investissement 2023	-1 189 261,88	h = g-f

résultat comptable cumulé au 31/12/2023

solde d'investissement reporté cpte 001 RI (+)	874 039,61	i
Excédent // déficit d'investissement 2023	-1 189 261,88	h
EXDT/ / DEFIT cumulé à fin 2023	-315 222,27	k = i+h

## résultat comptable cumulé au 31/12/2023 corrigé avec les RAR

RAR Dépenses	921 231,67	l
RAR Recettes	954 649,80	m
RAR déficit / excédent	33 418,13	n = m-l
def//excédé fin 2023 corrigé des RAR	-281 804,14	o = k+n

## affectation du résultat 2023 au BP 2024

	excédent+/déficit - de gestion 2023	3 300 513,69	e		
	Déficit d'investissement Ou besoin de financement à couvrir	-281 804,14	o		
résultats à reprendre sur BP COM 2024	résultat de fonctionnement reporté	3 018 709,55	p=e-o	à inscrire au compte 002 RF	3 018 709,55
	déficit/ excédent cumulé fin 2023	315 222,27	k	à inscrire au compte 001 DI	315 222,27
	résultat d'investissement reporté	281 804,14	o	à inscrire aux comptes 1068 RI	281 804,14

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le



ID : 038-213804222-20240405-DEL0282024-DE